

RÉFECTION DES COUVERTURES EXTERIEURES SUR LES LOGEMENTS

LOCATIFS S.IM.KO. À CAYENNE ET REMIRE-MONTJOLY

- MARCHÉ 2011-

1. Maître de l'Ouvrage

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

2. Procédure de passation

La présente consultation ouverte (MAPA) est lancée selon les règles de procédure internes du Maître d'ouvrage, conformément à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 relatif aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics (consultables sur le site www.simko.fr rubrique «appels à concurrence»).

3. Objet de la consultation

Réfection des couvertures extérieures sur des logements locatifs **SIMKO à CAYENNE et REMIRE-MONTJOLY** pour l'année 2011.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation, et sont répartis en onze **(05)** lots définis ci-après:

- **LOT 1 CITE HORTH**
- **LOT 2 VOLTAIRE**
- **LOT 3 BEAUREGARD**
- **LOT 4 PERVENCHES**
- **LOT 5 SAINT ANTOINE**

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.
Les variantes sont autorisées.

4. Délai d'exécution

La totalité des travaux sera réceptionnée au plus tard **le 31 Décembre 2011**. Il appartient à l'entreprise de préciser son planning général d'intervention avec un détail par lot (délai en semaine). Le point de départ du délai est fixé par un ordre de service établi par le Maître d'ouvrage et sera notifié au plus tard le **15 AVRIL 2011**.

5. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat, et (hormis le DC1) en cas de groupement d'entreprises par tous les candidats du groupement y compris le mandataire, en cas de sous-traitance par le ou les sous-traitants désignés obligatoirement, sont les suivants :

- 1 • Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise
- 2 • Lettre de candidature : imprimé DC1 dûment complété, daté et signé
- 3 • Déclaration du candidat : imprimé DC2 dûment complété, daté et signé (notamment la rubrique D1 relative à la part du chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché)
- 4 • Dossier de références comportant les opérations, la période de réalisation, le montant et la nature des ouvrages réalisés
- 5 • Dossier technique permettant une présentation synthétique du candidat (organisation interne du candidat, moyens humains et matériels)
(*nota : les imprimés DC1 et DC2 sont disponibles sur le site www.bercy.gouv.fr/formulaires*)
- 6 • Attestation sur l'honneur datée et signée du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre 2010
- 7 • Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- 8 • Attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner énoncées à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005
- 9 • Extrait Kbis ou équivalent
- 10 • Attestations d'assurance Responsabilité Civile et/ou Décennale.

6. Critères de jugement des candidatures :

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés seront éliminés.

Les offres retenues seront celles économiquement les plus avantageuses.

Elles seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères d'attribution pondérés suivants :

- la valeur technique des prestations pour 50%, appréciée au vu du contenu des éléments du mémoire technique justificatif (en particulier la prise en compte de l'aspect sécurité)
- le prix des prestations pour 50%

7. Modalités de financement / paiement

- Financement : fonds propres

- Paiement : acomptes mensuels, délai global de paiement de 30 jours fin de mois, virement bancaire

8. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Les Dossiers de Consultation des Entreprises pourront être retirés à la **S.IM.KO – AGENCE DE CAYENNE / REMIRE**. Cité Oyanas – Lieu Dit MEDAN – BP 730 – 97336 CAYENNE CEDEX (Tel. 05 94 29 77 07) gratuitement. Prière de bien vouloir faire les réservations dès la publication du présent avis en adressant [une télécopie au :](mailto:an.andre@simko.fr)

05 94 30 57 33 ou un courriel à l'adresse suivante an.andre@simko.fr

Par ailleurs, tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du candidat.

9. Date limite de réception des offres

LE MERCREDI 23 MARS 2011 à 12 heures.

10. Adresse où les offres doivent être transmises:

Monsieur le Directeur Général
 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
 33, avenue Jean Jaurès
 Boîte postale 812
 97388 KOUROU CEDEX
 Téléphone : 05 94 32 10 34
 Télécopie : 05 94 32 29 95

11. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

12. Renseignements d'ordre administratif et technique.

Administratif
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 90 00
Télécopie : 05 94 32 29 95
Courriel : simko.immo@simko.fr

Technique
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
AGENCE DE CAYENNE / REMIRE
Service Rénovation du Patrimoine – Monsieur ANDRE
Cité Oyanas – Lieu dit MEDAN
97336 CAYENNE CEDEX
Téléphone : 05 94 29 77 07
Télécopie : 05 94 30 57 33
Courriel: an.andre@simko.fr

13. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.

Les candidats, dont la candidature et/ou l'offre n'ont pas été retenues, ont un délai de 2 (deux) mois à compter de la notification de ce rejet pour introduire un recours auprès du greffe du tribunal.

14. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Le MARDI 15 FEVRIER 2011

